

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt, le 25 juin à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Halle des Cinq Fontaines à Delle, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Chantal BEQUILLARD, Thomas BIETRY, Anne-Catherine STEINER-BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Vincent FREARD, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Imann EL MOUSSAFER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA GERARD, Nicolas PETERLINI, Cédric PERRIN, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Jean Michel TALON, Françoise THOMAS, Jérôme TOURNU, Dominique TRELA, Pierre VALLAT **membres titulaires,**.

Étaient excusés : Madame Catherine CLAYEUX, et Messieurs Roland DAMOTTE, Patrice DUMORTIER, Christian GAILLARD, Jean LOCATELLI, Anaïs MONNIER, Bernard VIATTE.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Jean LOCATELLI à Sophie GUYON, Christian GAILLARD à Christian RAYOT et Madame Anaïs MONNIER à Cédric PERRIN, Madame CLAYEUX à Gilles COURGEY.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 19 juin	Le 19 juin	En exercice	50
		Présents	43
		Votants	47

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Hamid HAMLIL est désigné.

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs.

2020-04-18 Centre Aquatique intercommunal-Vote des tarifs
Rapporteur : Thomas BIETRY

Vu la délibération 2019-06-19 relative à la prise de compétence centre aquatique,

La Communauté de communes a décidé après plusieurs mois de discussions avec la Ville de Delle, en séance du 19 septembre 2019, d'acter la prise de compétence du centre aquatique actuellement existant en gestion municipale sur la commune de Delle.

Cette demande est motivée notamment par l'intérêt communautaire indiscutable de l'équipement et son rayonnement supra communal. En effet, le centre aquatique de Delle constitue l'une des 4

piscines actuellement existantes sur le Territoire de Belfort. Elle accueille chaque année plus de 40 000 visiteurs, en entrées individuelles, abonnements, cours de natation et activités.

De nombreuses écoles du Sud Territoire mais également du Pays de Montbéliard utilisent cet équipement.

Devant l'intérêt communautaire incontestable de cet équipement, celui-ci passe en gestion intercommunale à compter du 1^{er} juillet 2020.

A cet effet, il y a lieu de définir les tarifs de cet équipement à compter de cette date.

Les tarifs proposés sont les suivants et reposent sur 2 principes majeurs :

- Une simplification de la grille tarifaire actuellement en vigueur à la Ville de Delle
- Une harmonisation des tarifs réfléchis à l'échelle intercommunale.

De façon détaillée,

- les tarifs unitaires des entrées sont basés sur les tarifs actuels, sans augmentation,
- une gratuité pour les enfants de moins de 6 ans est proposée,
- un tarif « famille » permettant à une famille de 2 adultes et 2 enfants de ne payer que l'équivalent de 2 adultes et 1 enfant est instauré,
- le partenariat avec la Carte Avantage Jeunes est poursuivi,
- les tarifs d'abonnement multi-entrées, animations diverses et mise à disposition/location de bassins sont redéfinis.

	Tarifs
Billets à l'unité	
Adultes	3,90
Adultes tarif réduit (pers handicapées, étudiants, chômeurs)	3,10
Enfant de 6 à 16 ans (gratuit – 6 ans)	2,90
Enfant - 6 ans (hors groupe)	gratuit
Famille (2 adultes maximum + 2 enfants de + de 6 ans)	10,70
MNS Extérieurs	gratuit
Gratuité pompiers	gratuit
Gratuité accompagnateur de groupe	gratuit
Gratuité bon Carte Jeune dellois	gratuit
Gratuité bon Carte Jeune extérieur	gratuit
Facturation carte perdue ou détériorée	3,00
Accueil collectif agréé	
Enfant – 6 ans	1,90
Enfant de 6 à 16 ans	2,50
Abonnement 10 entrées	
Adultes	35,10
Adultes tarifs réduits (pers handicapées, étudiants, chômeurs)	27,90
Enfants de 6 à 16 ans	26,10
Enfants tarifs réduits (quotient familial inférieur ou égal à 600)	21,00

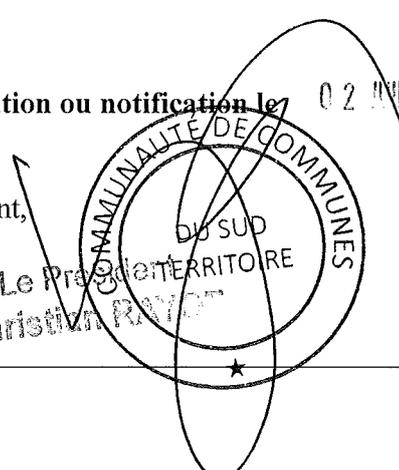


Abonnement 20 entrées	
Adultes	70,20
Adultes tarifs réduits (pers handicapées, étudiants, chômeurs)	55,80
Enfants de 6 à 16 ans	52,20
Enfants tarifs réduits (quotient familial inférieur ou égal à 600)	41,80
Abonnement 30 entrées	
Adultes	105,30
Adultes tarifs réduits (pers handicapées, étudiants, chômeurs)	83,70
Enfants de 6 à 16 ans	78,30
Enfants tarifs réduits (quotient familial inférieur ou égal à 600)	63,00
Animations /activités (A partir de septembre)	
Deux séquences : A - de mi septembre à fin janvier / B - de février à mi juin	
Tarifs par séquence :	
Ecole de natation	
Pour le 1er enfant	74,00
Pour le 2ème enfant	56,00
Pour le 3ème enfant et suivants	37,00
Bébé Club	
Carte de 10 séances (valable sur une seule année scolaire)	68,00
Par séance	8,00
Aquagym	
Par séquence	108,00
Par séance	9,00
Stages natation	
Forfait hebdomadaire pendant les vacances scolaires	38,00
Location piscine aux établissements scolaires et associations (à partir de septembre)	
Cité scolaire Delle	
Mise à disposition du bassin sportif (à l'heure indivisible)	100,00
Présence d'un MNS obligatoire (surveillance)	30,00
MNS supplémentaire	30,00
Ecoles (par séances de 35 min maximum)	
Mise à disposition du bassin sportif	85,00
Mise à disposition du bassin ludique	45,00
1 MNS obligatoire par bassin loué pour surveillance	30,00
1 MNS supplémentaire	30,00
Associations de sport aquatique (hors Sud Territoire)	
Mise à disposition du bassin sportif	85,00
Mise à disposition du bassin ludique	45,00

1 MNS obligatoire par bassin loué pour surveillance	30,00
1 MNS supplémentaire	30,00
Autres associations (sport non aquatique)	
Mise à disposition du bassin sportif	85,00
Mise à disposition du bassin ludique	45,00
1 MNS obligatoire par bassin loué pour surveillance	30,00
1 MNS supplémentaire	30,00

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver la grille de tarifs ci-dessus et l'organisation des temps pédagogiques associés,
- d'autoriser le Président à signer tout acte administratif, juridique et financier relatif à cette prise de décision et engager les crédits nécessaires.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Et publication ou notification le 02 JUL 2020</p> <p>Le Président,  Le Président Christian RAYOT</p>	<p>Le Président,</p> <p>  Le Président ★ Christian RAYOT</p>
---	--